

Ces tableaux résument les *données de la science* sur la question de l'alcoolisme ; ils contiennent des *statistiques* qui, présentées sous forme de graphiques, confirment, d'une manière saisissante, les affirmations scientifiques.

Ils constituent, pour les maisons d'enseignement primaire et supérieur, une très intéressante série de leçons sur les ravages causés par l'alcool. Les Ligues antialcooliques et les Sociétés de Tempérance voudront les utiliser comme un excellent moyen de propagande.

Ces *Tableaux muraux*, composent une série de 20, mesurant 28 x 38 ; ils sont abondamment illustrés de dessins dûs à la plume d'un artiste de renom M. J.-Bte Lagacé. Les organes du corps humain spécialement affectés par l'alcool y sont représentés en couleurs ; les dessins sont d'un fini artistique de grand mérite.

Voici le sommaire des tableaux :

- | | |
|--|---|
| 1. Qu'est-ce que l'alcool ? | 12. L'alcool et la mortalité. |
| 2. L'alcool jugé par les médecins. | 13. L'alcool et l'hérédité.— I. |
| 3. L'alcool est-il un aliment ? | 14. L'alcool et l'hérédité.— II. |
| 4. Comment on s'alcoolise. | 15. La mort des races. |
| 5. Les buveurs de bière s'alcoolisent. | 16. L'alcool et la criminalité. |
| 6. L'alcool et les maladies. | 17. Le débit de boisson et la Caisse d'épargne. |
| 7. L'alcool et le cerveau. | 18. Le devoir des Canadiens. |
| 8. L'alcool et le cœur. | 19. L'alcool des enfants. (La cigarette). |
| 9. L'alcool et les poumons-I. | 20. Tempérance et abstinence. |
| 10. L'alcool et les poumons-II. | |
| 11. L'alcool et l'appareil digestif. | |

Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, a adopté, à sa séance du 26 septembre, 1917, la résolution suivante :

" Les vingt *Tableaux d'Enseignement antialcoolique* soumis à ce Comité par les Clercs de Saint-Viateur sont déclarés, par des juges compétents, conformes aux données scientifiques actuelles, à l'enseignement universitaire mondial, et à l'expérience. Ils ont été admirés dans toutes les expositions où ils ont figuré. Ils peuvent avoir la meilleure influence sur la jeunesse. En conséquence, il est proposé par Mgr l'archevêque de Montréal, appuyé par l'honorable juge Robidoux, que le Gouvernement soit prié de donner son attention à ces tableaux, et qu'il veuille bien, s'il est possible, les introduire dans les écoles de la province."

Ce vœu est le nôtre, comme il est sûrement celui de tous ceux qui ont à cœur l'avenir de notre peuple.

[*La Tempérance.*]

P. Z.